

## **Grande mobilisation régionale** pour revendiquer l'admissibilité des Cégeps et des jeunes de l'Outaouais aux Bourses parcours pour la mobilité étudiante

**Gatineau, le 11 juillet 2023** – De nombreux acteurs de la région se mobilisent déjà depuis quelques semaines dans le but de sensibiliser le gouvernement du Québec au fait que les paramètres et les critères d'admissibilité aux **Bourses parcours pour la mobilité étudiante** excluent les jeunes de l'Outaouais d'une manière qui ne tient pas compte de la réalité et du statut bien particuliers de notre région, et qui compromettent la réussite éducative d'un grand nombre d'étudiant.e.s de la région.

### Près de 600 étudiant.e.s touchés en Outaouais

Créées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en 2022-2023, les Bourses Parcours visent à aider financièrement les étudiant.e.s qui choisissent d'étudier *dans un cégep éloigné de leur domicile*. Cette bourse annuelle de 7 500 \$ pour la durée normale du programme d'études est versée aux étudiant.e.s admissibles. Or, les étudiant.e.s de la région de l'Outaouais fréquentant le Cégep de l'Outaouais ne sont pas admissibles actuellement, ceci, bien que plus de 500 étudiants inscrits dans ses programmes habitent à une distance de plus de 60 kms de ses campus. L'impact est le même pour le Cégep Héritage alors que plus de 7% de sa clientèle, soit près de 90 étudiant.e.s, sont dans la même situation.

### À moins de 1% du seuil d'admissibilité

Or, les étudiants ou les personnes qui envisagent étudier dans l'un des cégeps de la région demeurent non admissibles à cette bourse, car, selon le Régime budgétaire et financier des cégeps, ceux notamment dont le taux d'occupation du devis scolaire de l'ensemble des établissements est supérieur à la moyenne nationale (89,2 %) en sont exclus. Or, le taux d'occupation moyen du Cégep de l'Outaouais en 2022-2023 était pour sa part de 92,9 % sur la base des étudiants nominaux inscrits et de 90 % sur la base des étudiants inscrits à temps complet, ce qui représente un écart négligeable de moins de 1 % au-dessus du seuil d'admissibilité (0,8%). Le Cégep Héritage est également affecté par ce critère inéquitable pour notre région, alors que son taux d'occupation moyen était de 101% en 2022-2023.

Ce critère est jugé inadéquat par l'ensemble des partenaires de la région. C'est illogique et inéquitable de tenir compte du taux d'occupation des établissements dans une région comme la nôtre, où la population est desservie par un seul Cégep francophone et un seul Cégep anglophone, ceci, sur un territoire aussi vaste que l'Outaouais (30 000 km<sup>2</sup>). D'autant plus qu'on sait que 2 800 jeunes originaires de l'Outaouais décident d'étudier en Ontario à chaque année, selon les données recensées par l'Observatoire du développement de l'Outaouais (ODO), et ce, en raison des conditions de logement et des programmes qui y sont offerts, mais qui ne sont pas disponibles en Outaouais.

La distance et le logement abordable, des enjeux majeurs de réussite éducative

Les grandes distances à parcourir, mais aussi l'accès à un logement abordable pour avoir accès à des programmes d'enseignement supérieur, sont des facteurs de risque au décrochage scolaire importants à considérer dans notre région. L'objectif premier de la création des cégeps était de rendre les études postsecondaires accessibles au plus grand nombre possible.

Or, en plus du vaste territoire à desservir, les étudiant.es. qui fréquentent les institutions de la région situées à Gatineau, font aussi face à des défis majeurs d'accès à un logement abordable. Gatineau connaît un taux d'inoccupation des logements historiquement bas de 0,8 %. Le coût du loyer moyen y est le plus élevé de la province, avec en plus une augmentation de 9,6 % l'an dernier. Aussi, le Cégep de l'Outaouais ainsi que le Cégep Héritage sont parmi les seuls cégeps de région à ne pas offrir de services de résidences étudiantes faute de financement disponible pour cette fin. Pour les étudiant.e.s désirant se rapprocher de leur lieu d'études postsecondaires, c'est un défi supplémentaire que l'admissibilité aux Bourses parcours pourrait atténuer grandement.

Par ailleurs, la Table Éducation Outaouais (TÉO) a produit en 2021 un Portrait de la réussite éducative en Outaouais qui explique bien les difficultés socioéconomiques que vivent les étudiantes et les étudiants dont le lieu de résidence se situe à plus de 40 km d'une institution collégiale. Entre autres, la proximité d'un lieu d'apprentissage apparaît non seulement comme un facteur facilitant l'accès aux études postsecondaires, mais influencerait aussi la réussite scolaire des jeunes du secondaire. Bon nombre de ces étudiant.e.s sont moins nombreux à réussir leurs études.

Grande mobilisation régionale pour une révision des critères

Les critères du MES, jugés illogiques et inéquitables par l'ensemble des partenaires de la région, devraient tenir compte du nombre d'étudiants qui se trouvent dans cette situation en Outaouais. De les rendre admissibles à cette bourse leur offrirait une chance égale de réussite par rapport à la population étudiante habitant en zone urbaine ou dans les MRC rurales ailleurs au Québec où les cégeps sont admissibles au programme.

Les partenaires de la région se mobilisent actuellement pour convaincre le MES de réviser ses critères et permette l'admissibilité aux Bourses Parcours à près de 600 étudiant.e.s de la région actuellement oubliés, sans compter ceux qui s'expatrient vers l'Ontario ou d'autres régions plus accessibles pour étudier. Ainsi, la Table Éducation Outaouais et son Chantier 16 ans et plus se joignent à la Concertation des préfets de l'Outaouais, aux MRC et municipalités rurales de la région, à la Ville de Gatineau, à la chambre de commerce de Gatineau et à bon nombre d'organismes scolaires de la région pour appuyer cette demande adressée au ministère. Bon nombre de ces partenaires ont d'ailleurs adopté des résolutions d'appui ou rédigé des lettres d'appui allant en ce sens.

Il est à espérer que cette mobilisation pourra convaincre le gouvernement de reconnaître le statut particulier de l'Outaouais et ainsi soutenir l'accès de nos jeunes à l'enseignement collégial, mais surtout, leur réussite éducative.

Renseignements et entrevues – page suivante

P.J. :

- ⇒ Lettre d'appui de la Table Éducation Outaouais ;
- ⇒ Résolutions des MRC de Papineau, des Collines-de-l'Outaouais, du Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que de la Ville de Gatineau et de la municipalité de Ripon ;
- ⇒ Communiqué de la CCG.

**Rappelons que** la Table Éducation Outaouais est une instance régionale de concertation (IRC) qui a pour mission de mobiliser et rassembler les acteurs stratégiques dans le but d'agir ensemble pour favoriser la réussite éducative des jeunes et des adultes de l'Outaouais.

**Entrevues :**

**Marc Carrière**

Préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais  
819 664-7130  
[prefet@mrcdescollines.com](mailto:prefet@mrcdescollines.com)

**Benoit Lauzon**

Préfet de la MRC de Papineau  
819 209-3937  
[prefet@mrc-papineau.com](mailto:prefet@mrc-papineau.com)

**Chantale Lamarche**

Préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau  
819 441-8161  
[prefet@mrcvg.qc.ca](mailto:prefet@mrcvg.qc.ca)

**Jane Toller**

Préfète de la MRC du Pontiac  
819-648-5689, poste 245  
[prefete@mrcpontiac.qc.ca](mailto:prefete@mrcpontiac.qc.ca)

**Renseignements :**

Francine Munezero  
[fmunezero@tableeducationoutaouais.org](mailto:fmunezero@tableeducationoutaouais.org)